
REPERES ESSENTIELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE MATERNELLE

[La circulaire de rentrée 2019](#) réaffirme que « l'école primaire reste à la première place des priorités du Gouvernement en matière de politique éducative ».

[L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans](#), point central de [la Loi pour une École de la confiance](#), loi N°2019-791 du 26 juillet 2019 en constitue une mesure majeure.

« Elle renforce l'école maternelle et, plus généralement, met l'accent sur le rôle crucial de ces trois années de la vie dans le développement affectif et intellectuel de l'enfant ».

Toutefois [le décret n°2019-826 du 2 août 2019](#)- J.O. du 4-8-2019 fixe les modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section de maternelle.

Dans cet esprit, les [Assises pour l'école maternelle](#) (2018), ont rappelé que la "dimension affective" et la "préparation aux apprentissages scolaires" sont les deux éléments essentiels d'une école maternelle dans laquelle l'enfant prend plaisir à apprendre et progresse. La circulaire de rentrée reprend et développe ces orientations.

Quatre axes définissent les priorités annuelles pour répondre aux exigences de « l'école maternelle, école de l'épanouissement et du langage :

- **Développer la sécurité affective à l'école maternelle ;**
- **Renforcer la préparation aux apprentissages fondamentaux ;**
- **Une priorité : l'enseignement structuré du vocabulaire oral ;**
- **Enrichir la formation des professeurs débutant en école maternelle.**

Les documents ressources présentés ci-dessous, visent, en complémentarité et en continuité de ces orientations, à vous accompagner dans vos pratiques quotidiennes pour la mise en œuvre du programme d'enseignement. L'objectif est double, alliant une approche didactique au service des apprentissages à des apports liés au développement de l'enfant pour son bien-être physiologique, l'épanouissement affectif et psychologique de vos élèves.

Ils vous invitent également au développement de gestes professionnels efficaces, vous incitent à l'analyse de pratiques, à l'innovation. Ils réaffirment l'importance de la qualité des alliances éducatives avec en premier lieu les familles, mais aussi tous les acteurs de l'école dans la construction de partenariats fructueux ou de formations conjointes.

Cet ensemble a pour ambition de contribuer à placer un cadre de cohérence du fonctionnement du cycle 1 pour la réussite de tous les élèves, et le bien-être de tous dans un climat scolaire serein, porteur et épanouissant.

1. LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT.

À la rentrée 2019, le programme d'enseignement de l'école maternelle est celui publié dans le BO spécial n° 2 du 26 mars 2015

Les cinq domaines d'apprentissage définissent les acquisitions attendues en fin d'école maternelle :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde.

Il s'enrichit, en complément de la circulaire de rentrée, de [recommandations pédagogiques](#) dans trois champs d'apprentissage :

1.1.L'école maternelle, l'école du langage

Quatre composantes sont développées

- Stimuler et structurer le langage oral ;
- Développer la compréhension de messages et de textes entendus ;
- Développer et entraîner la conscience phonologique ;
- Guider l'apprentissage des gestes graphiques et de l'écriture.

1.2. Un apprentissage fondamental : découvrir les nombres et leur utilisation

- Des acquisitions indispensables sont dégagées :
- Une priorité : stabiliser la connaissance des petits nombres jusqu'à dix ;
- Des situations pédagogiques spécifiquement organisées pour donner sens aux nombres ;
- Un apprentissage progressif, qui s'appuie sur le langage oral et écrit ;
- Un enseignement différencié et régulé par l'observation des progrès des élèves.

1.3. Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle

L'importance d'un apprentissage précoce d'une langue vivante étrangère (LVE) est mise en évidence par de nombreuses recherches, ce que confirme le rapport intitulé [« Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde »](#)

L'éveil aux langues nourrit intimement et, de manière privilégiée, les deux domaines des programmes « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » et « Explorer le monde ». Par des activités ludiques et réflexives sur la langue (comptines, jeux avec les mots, etc.), faisant place à la sensibilité, à la sensorialité, aux compétences motrices, relationnelles et cognitives des élèves, il contribue également à chacun des trois autres domaines du programme de maternelle. Cette approche sensible des LVE contribue au développement du langage oral et à la consolidation de la maîtrise du français, objectifs essentiels de l'école maternelle. **Cet éveil à la diversité linguistique s'appuie sur des principes généraux d'organisations et une démarche pédagogique à privilégier en moyenne et grandes sections.**

Ces objectifs feront l'objet d'un travail en commun avec les équipes de cycle 2 et de cycle 3 afin de construire un projet linguistique inter-cycle progressif et cohérent.

Les liens ci-après constituent toujours des repères pour comprendre les attendus institutionnels, pour leur mise en œuvre opérationnelle dans les pratiques de classe.

[Code de l'éducation](#), article D321-1

La double priorité incluse dans cette formule qui définit l'école maternelle comme « l'école du langage et de l'épanouissement » sert d'ancrage à toutes les acquisitions. L'attention portée au langage est constante, dans le tissage qu'il instaure entre chaque domaine d'enseignement ; en premier lieu, ce seront les compétences relatives au langage oral que chaque enseignant se doit de développer dans des pratiques quotidiennes, dans les temps formels et informels, en mobilisant les gestes professionnels adaptés pour tous les élèves. L'épanouissement de l'élève débute par un accueil bienveillant et une sécurité affective nécessaires tout autant à son bien-être personnel qu'à une entrée réussie dans les apprentissages.

Les ressources disponibles sur Eduscol apportent des éléments didactiques et des pistes pédagogiques particulièrement riches.

[Présentation de l'école maternelle : une école de l'épanouissement et du langage ;](#)

[Programme, ressources et évaluation pour le cycle 1 ;](#)

[Pour une première culture littéraire à l'école maternelle ;](#)

Ont été récemment publiés sur Eduscol deux guides pour les apprentissages en maternelle

[LES MOTS DE LA MATERNELLE](#)

Le temps de l'école maternelle correspond, dans le développement de l'enfant, à une période d'explosion lexicale. L'école maternelle va créer les conditions pour aider tous les enfants à élargir leur capital lexical et leur capacité à inférer le sens des mots.

L'enrichissement lexical implique un enseignement explicite et dirigé de cet apprentissage avec des séquences spécifiques, des activités régulières de classification, de mémorisation de mots, de réutilisation de vocabulaire et d'interprétation de termes inconnus à partir de leur contexte ou de leur morphologie. L'un des défis de l'enseignement du vocabulaire se situe dans cet équilibre qu'il faut trouver entre la compréhension des mots en contexte et la réutilisation efficace des mots appris en dehors du contexte d'apprentissage.

Cette publication de référence se propose de guider les professeurs dans la mise en œuvre de démarches d'enseignement au service des acquisitions lexicales.

[SE PREPARER A APPRENDRE A LIRE ET A ECRIRE](#)

Dès l'école maternelle, l'élève doit développer des habiletés langagières et cognitives pour entrer efficacement dans l'apprentissage formel de la lecture-écriture au cours préparatoire (CP).

La conscience phonologique, la reconnaissance des lettres et la découverte du principe alphabétique sont des prédicteurs de la réussite ultérieure en lecture-écriture.

Ce guide accorde une place centrale à la conscience phonologique, à la reconnaissance des lettres et à l'écriture.

Le rappel effectué ci-dessous sur la construction des acquisitions langagières constitue un point d'appui pour la construction des progressions dans l'ensemble des domaines d'apprentissage.

- *Entre deux et quatre ans, les enfants s'expriment beaucoup par des moyens non-verbaux et apprennent à parler. Ils reprennent des formulations ou des fragments des propos qui leur sont adressés et travaillent ainsi ce matériau qu'est la langue qu'ils entendent.*
- *Après trois - quatre ans, ils poursuivent ces essais et progressent sur le plan syntaxique et lexical. Ils produisent des énoncés plus complets, organisés entre eux avec cohérence, articulés à des prises de parole plus longues, et de plus en plus adaptés aux situations.*
- *Autour de quatre ans, les enfants découvrent que les personnes pensent et ressentent, et chacun différemment*

de l'autre. Ils commencent donc à agir volontairement sur autrui par le langage et à se représenter l'effet qu'une parole peut provoquer : ils peuvent alors comprendre qu'il faut expliquer et réexpliquer pour qu'un interlocuteur comprenne, et l'école doit les guider dans cette découverte. Ils commencent à poser de vraies questions, à saisir les plaisanteries et à en faire. Leurs progrès s'accompagnent d'un accroissement du vocabulaire et d'une organisation de plus en plus complexe des phrases.

- En fin d'école maternelle, l'enseignant peut donc avoir avec les enfants des conversations proches de celles qu'il a avec les adultes.

La maternelle marque donc le début d'une scolarité qui s'inscrit dans un continuum. L'exigence formulée de 100% de réussite au CP ne peut que s'inscrire dans la poursuite du développement « des habiletés langagières dans le domaine de l'oral et de l'écrit, dans le cadre scolaire d'apprentissage et d'activités destinées à les engager à parler, écouter, réfléchir et essayer de comprendre ».

[Guide pour enseigner la lecture au CP](#)



La liaison GS/CP est plus que jamais porteuse de sens. Elle peut se traduire non seulement par de traditionnelles visites de locaux en fin d'année scolaire, ou par une ½ journée vécue « comme au CP » par les « grands » de la maternelle qui vont rejoindre l'élémentaire, par des pratiques qui permettent d'aménager les ruptures, mais surtout par du partage pédagogique, de ressources, de méthodes, par la connaissance fine des besoins des élèves, par l'analyse conjointe des évaluations.

1.4. L'évaluation des élèves.

À l'école maternelle, depuis la rentrée 2015, l'**évaluation régulière des acquis des élèves** constitue un levier majeur de la réussite de chacun. Acte pédagogique à part entière, elle nécessite de la souplesse dans sa mise en œuvre pour tenir compte des différences d'âge et de maturité entre les enfants au sein d'une même classe et faire en sorte que chacun progresse et se développe harmonieusement.

On évalue

- Soit dans le cadre d'une observation spontanée : dans le cours des activités et de la vie scolaire, au fil du temps
- Soit dans le cadre d'une observation préparée (planifiée, déterminée au préalable), instrumentée, liée à un objectif pédagogique ciblé, avec un prolongement identifié.

Dans les deux situations, les objectifs sont explicites.

Deux outils sont utilisés pour rendre compte des acquis des élèves :

- [Le carnet de suivi des apprentissages](#). Renseigné tout au long du cycle 1, son établissement est obligatoire mais son format est laissé à l'appréciation des équipes enseignantes. De nombreux supports ont été mis en place, qui continuent de s'affiner dans la réflexion collective didactique ([observables](#) - progrès- progressivité) pour définir le parcours de réussite individuel de chaque élève sur l'ensemble du cycle 1. Des formats numériques sont également disponibles.
- [La synthèse des acquis scolaires de l'élève](#) à l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle, qui fait l'objet d'un modèle national ; elle pointe ce que l'enfant a acquis en fin de cycle 1 ; Il est transmis au CP et constitue un support de la liaison pédagogique entre les deux cycles.

Les évaluations ont la même finalité pour chaque enseignant. Elles constituent un outil afin qu'il puisse disposer pour chaque élève de points de repères fiables afin d'organiser son action pédagogique en conséquence pour lui permettre de progresser.

En CP, elles vont permettre au professeur de compléter les informations qu'il a recueillies sur chacun de ses élèves à travers la synthèse des acquis de fin de grande section de maternelle. Le professeur de CP peut ainsi affiner sa connaissance des acquis de chacun de ses élèves, les prendre en compte pour orienter son enseignement et accompagner au mieux les apprentissages de tous, dès le début de l'année de CP.

Depuis l'année dernière, des évaluations nationales des acquis des élèves sont instaurées à plusieurs niveaux de scolarité. [Pour le CP](#), elle répond à trois objectifs :

- Donner **des repères** aux enseignants pour aider les élèves à progresser ;
- Permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le **pilotage de proximité** ;
- Ajuster les **plans nationaux et académiques de formation** et proposer des ressources pertinentes.

En début de CP, les évaluations en français portent sur la **connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur la compréhension de la langue orale**. En mathématiques, les élèves sont évalués sur

l'étude et l'utilisation des nombres jusqu'à 10 (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes) et en **géométrie**.

L'action concertée entre enseignants de maternelle et de CP constitue un levier dynamique pour faciliter l'accès des élèves aux apprentissages fondamentaux. Une présentation étayée des acquis de fin de grande section aux enseignants de CP, la participation d'enseignants de maternelle à l'analyse des résultats des évaluations CP constituent des pratiques à installer dans chaque école.

À cet effet, il est important de connaître le parcours d'apprentissage des élèves, au travers des [attendus de fin d'année](#) et surtout, des repères annuels de progression en [français](#) et [mathématiques](#)

2. L'ÉCOLE DE L'ÉPANOUISSEMENT

2.1. La sécurité affective de l'élève.

L'école maternelle se présente comme [l'école de l'épanouissement et du langage](#). La première mission de l'école maternelle est bien celle de l'accueil bienveillant de chaque enfant, pour son bien-être et la conquête de ses premiers apprentissages d'élève.

« En renforçant la prise en compte de la dimension affective, l'école maternelle donne aux enfants la confiance nécessaire pour aborder avec sérénité la suite de leur scolarité. En effet, pendant toute la petite enfance, se construisent les affects, l'attachement, la socialisation, fondements de l'acquisition de compétences sociales fondamentales. Elle engage chaque enfant à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir et de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir ».



Selon le neuropsychiatre Boris Cyrulnik qui développe la théorie de l'attachement, « Quand un enfant est sécurisé, il améliore ses performances scolaires », indiquant que la relation affective permet de stimuler tous les apprentissages et que le développement de la créativité chez les petits enfants stimule le cerveau, améliore l'accès au langage ».

Agnès Pommier de Santi, PE et docteur en sciences de l'éducation, donne quelques pistes pour que chaque acteur de l'école soit un professionnel sécurisé pour l'enfant, au travers d'attitudes et de gestes professionnels maîtrisés :

- Répondre à ses besoins affectifs et émotionnels : contacts physiques, communication réconfort, sensibilité à ses demandes ;
- Être régulier et cohérent dans sa manière de faire, par la régularité et la répétition des situations et des attitudes ;
- Répondre à ses besoins d'exploration, lui proposer des situations de stimulation, donner toute sa place au jeu... ;
- Se montrer prévisible, cohérent ;
- Faire preuve d'une compréhension émotionnelle, d'empathie, sourire ;
- Protéger l'estime de soi de l'enfant ;
- Consoler, aider, réconforter ;
- Proposer des solutions ;
- Faire des renforcements positifs.

Une relation positive de qualité avec l'enseignant facilite l'adaptation et la réussite scolaire, particulièrement pour les élèves en difficulté cognitive et sociale.

2.2. La place des parents à l'école.

Il est crucial que les parents et la communauté éducative soient unis par les mêmes valeurs et se soutiennent mutuellement, pour contribuer, à la mise en confiance de l'élève et satisfaire son besoin de sécurité et d'attachement. La première scolarisation appelle une attention particulière des enseignants pour assurer un accueil de qualité et l'entretenir tout au long du cycle 1, dans une dimension pédagogique et de communication

- Se rendre disponible
- Rendre explicites les codes de l'école,
- Accueillir à la rentrée scolaire les parents au sein de la classe
- Proposer leur participation à des projets pédagogiques tout au long de l'année
- Communiquer sur les progrès réalisés
- Être attentif aux besoins individuels, avec la possibilité de répondre à des demandes d'aménagement du temps scolaire l'après-midi pour les élèves de petite section

[La mallette des parents](#) constitue un support d'information et de communication à valoriser.

2.3. Les ATSEM

L'importance du rôle des ATSEM a été reconnue dans un [décret instaurant leur pleine appartenance à la communauté éducative](#).

[Le rapport IGEN-IGA sur les missions des ATSEM](#) analyse l'évolution de ce métier dans le cadre scolaire et périscolaire. Il comporte des propositions visant notamment à mieux reconnaître le rôle et les missions des ATSEM, à valoriser la fonction de coordination exercée par certains ATSEM et à améliorer leurs conditions de travail, notamment par la formation.

Outre la mise en œuvre de conditions matérielles adéquates, ils contribuent à l'entrée dans les apprentissages pour la réussite des élèves. Ils sont également pivots de la continuité éducative entre temps scolaire et périscolaire, et sont des interlocuteurs privilégiés des familles.

Ce partenariat est indispensable au fonctionnement de l'école maternelle, mais :

- Il ne va pas de soi
- Il n'est pas toujours lisible à l'interne et à l'externe
- Il suppose une préalable clarification des rôles et missions de chacun
- Il nécessite un partage « raisonné et intelligent » des territoires
- Il engage à une prise en compte partagée des évolutions des métiers et du système éducatif
- Il engage un travail en équipes élargies au service du bien-être et du bien-être de chacun
- Il interroge l'ambivalence hiérarchique et fonctionnelle, les questions de responsabilités sur les temps de transition
- Il **nécessite de garantir les continuités** éducatives



Des formations conjointes ont été initiées l'année dernière, avec l'intervention de Thierry Vasse, sur la thématique : [Atsem et enseignants, travailler ensemble à l'école maternelle](#).

Elles se poursuivront cette année, dans un partenariat ciblé avec plusieurs communes du département et le CNFPT, en les adaptant aux projets de territoire, pour réaliser cet objectif de culture partagée et de gestes professionnels efficaces au service de l'épanouissement et de la réussite des élèves.

2.4. L'accueil et la scolarisation des moins de trois ans

Si l'instruction revêt dorénavant un caractère obligatoire pour tout enfant qui atteint l'âge de trois ans, [la scolarisation d'un enfant avant ses trois ans](#) est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Notre département, avec la prise en compte du contexte lié aux effectifs, à la disponibilité de locaux, accueille un nombre d'élèves de moins de trois ans qui reste relativement modeste, répartis dans dix écoles. L'ambition de qualité demeure et se renforce. L'alliance éducative avec les familles, le travail partenarial avec les collectivités territoriales et les acteurs sociaux, la cohérence des équipes pédagogiques là où sont implantés les dispositifs, constituent des conditions indispensables à un pilotage efficace, au service des premiers apprentissages des tout-petits. Il convient d'y ajouter la formation départementale annuellement délivrée aux enseignants en responsabilité de ces classes.

[L'aménagement spécifique des espaces](#) pourra faire l'objet d'une réflexion partagée au sein de l'école, en instaurant un lien de continuité avec les PS, dont la présence sera dorénavant attendue sur la journée.

3. QUELQUES RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES ET PÉDAGOGIQUES

3.1. L'organisation du temps

Un fonctionnement harmonieux de l'école au service du bien-être de l'enfant et de la réussite de l'élève passe par une organisation du temps réfléchie, présentée en premier lieu aux familles et aux autres acteurs de la communauté éducative.

[Les horaires scolaires](#) :

L'accueil des élèves et de leurs parents a lieu pendant les dix minutes précédant l'heure officielle d'entrée. Durant tout le temps scolaire et jusqu'à ce qu'ils soient sous la responsabilité du parent ou d'un tiers désigné par écrit, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant.

La sortie s'effectue à l'heure réglementaire et ne peut en aucun cas avoir lieu avant.

L'articulation entre le temps scolaire, la restauration et les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre périscolaire est pensée de manière à favoriser le bien-être des enfants et constituer une continuité éducative.

L'accueil, les récréations, l'accompagnement des moments de repos, de sieste, d'hygiène sont des temps d'éducation à part entière, en articulation avec l'emploi du temps, avec une dimension pédagogique visible. Ils sont organisés dans cette perspective par les adultes qui en ont la responsabilité et qui donnent ainsi des repères partagés et sécurisants aux jeunes enfants et à leur famille.

L'emploi du temps

La formalisation de l'emploi du temps est un acte pédagogique majeur et revêt un caractère obligatoire. Il atteste de la conformité aux programmes en vigueur. Il constitue en outre une base de discussion avec les familles et permet de construire les premiers repères temporels et spatiaux. On complétera l'emploi du temps par une frise chronologique enrichie pour les plus jeunes de photographies ou de représentations des élèves en activité. L'emploi du temps est appelé à évoluer au fil de l'année. On veillera donc à l'actualiser.

L'organisation de l'emploi du temps, dans une école maternelle devenue obligatoire, impose une nouvelle réflexion pour que s'établisse sur la durée des six heures quotidiennes, l'équilibre entre les besoins physiologiques des élèves et l'instauration de temps d'apprentissages suffisamment denses et adaptés.

La place de la récréation doit, à ce titre faire l'objet d'une attention particulière en étant pensée, en fonction des besoins des élèves, prioritairement avant toute autre contingence.

L'accueil du matin

Il peut s'organiser de différentes manières :

- S'il s'agit de permettre à l'enfant de s'installer dans ce temps de transition entre la maison et l'école, pour entrer dans une posture d'élève, avant que ne débutent des activités plus structurées, l'accueil n'a pas vocation à excéder une quinzaine de minutes. Il demande nécessairement à être organisé et préparé, dans une évolution des offres, contenus et modalités de fonctionnement.
- S'il s'agit de faire entrer l'élève dans des explorations pédagogiques et apprentissages plus denses qui appellent manipulations, activités langagières, il peut durer plus longtemps.

Des progressions doivent permettre l'évolution des acquisitions et leur mesure. Des évolutions de l'aménagement de l'espace, des adaptations des espaces jeux symboliques et autres « plateaux » éducatifs sont indispensables au fil de l'an.

Les récréations

La récréation, d'une durée de 15 à 30 minutes, se situe vers le milieu de la demi-journée. Des récréations s'achevant une demi-heure, voire un quart d'heure avant la sortie ne sont pas adaptées aux rythmes de l'enfant. C'est la raison pour laquelle on veillera à maintenir une durée d'une heure entre le retour de récréation et la sortie.

On pourra proposer des récréations courtes, séparées pour les « petits » en début d'année, voire différées, afin de leur permettre une appropriation de l'espace de la cour dans de bonnes conditions avec leur enseignant (e) et leur ATSEM.

La sieste

Il convient d'éviter de proposer à tous des siestes ou des temps de repos systématiques, surtout si la durée est la même pour toute la classe, toute l'année de PS. Si un temps de repos d'une vingtaine de minutes peut être proposé en début d'année aux MS, il n'est pas envisageable que les MS et les GS se voient imposer une sieste systématique organisée. En revanche, un temps calme avec des activités adaptées sera proposé en début d'après-midi : lecture d'albums, écoute de récits, écoute musicale, consultation d'images... [Des points clés pour une organisation pensée en équipe](#) vous sont proposés.

Les pratiques qui consistent à allonger les élèves sur des couchages improvisés dans la classe sont contraires aux normes d'hygiène et de respect de l'intégrité de l'enfant.

Le temps de sieste doit être modulé en fonction des besoins des élèves et de l'avancée dans l'année. Un cycle de sommeil dure 1h 30 en moyenne. Un enfant qui ne dort pas au bout de 20 minutes doit pouvoir se lever et regagner sa classe. De même, des enfants qui n'ont plus envie de dormir ne devraient pas être obligés de se reposer.

Après la sieste, les enfants se réveillent progressivement et rejoignent la classe pour des activités proposées par l'enseignant, après un passage aux toilettes. **Il n'est pas opportun de proposer une récréation après le lever.** Il convient plutôt de profiter de cette arrivée progressive des enfants dans la classe pour proposer des activités individuelles ou en petit groupe. C'est un moment favorable aux échanges langagiers personnalisés.

Les bonnes pratiques pour la sieste des TPS-PS :

1. Organiser ce temps (équipe pédagogique en lien avec les services municipaux) ;

2. Préparer et aménager le lieu de la sieste ;
3. Accueillir au plus tôt les élèves après le repas ;
4. Répondre aux questions et inquiétudes des parents ;
5. Respecter les besoins physiques, physiologiques et affectifs des enfants ;
6. Ne pas brusquer le réveil ;
7. Éviter la récréation après la sieste (réfléchir à l'organisation pédagogique) ;
8. Prendre en compte l'évolution des besoins des enfants durant l'année ;
9. Informer sur l'importance du sommeil chez les plus jeunes.

3.2. L'apprentissage des règles d'hygiène.

La propreté est importante lors de l'accès à l'école maternelle, mais elle n'en est pas une condition *sine qua non*. De plus, le passage de la vie familiale à la vie collective peut entraîner une régression dans ce domaine et pour de nombreux enfants, le passage collectif aux toilettes est inadéquat et provoque même des réactions d'évitement liées à l'absence d'intimité de ces moments collectifs.

C'est également au sein de l'équipe pédagogique que sera abordée cette problématique. Les réponses apportées dépendront de la configuration des locaux, de la composition des classes (répartition des élèves dans le cycle). Quelques règles doivent présider à l'organisation retenue, tout en restant vigilant sur les conditions de sécurité

- Favoriser une réelle autonomie physique des élèves ;
- Respecter l'intimité de chacun ;
- Associer les parents à l'accueil pour faire le lien entre les pratiques familiales et celles de l'école.

Cela signifie que pour les élèves de MS et GS, le passage collectif aux toilettes ne se justifie généralement pas. De même, pour les PS, s'il peut permettre un temps de structuration de l'espace, il sera appelé à évoluer au cours de l'année.

Par ailleurs, il ne faut pas que le temps passé aux toilettes et aux soins corporels **ampute de manière trop importante le temps des apprentissages : un bon équilibre est à maintenir** en toutes circonstances, d'autant plus avec des enfants de 4, 5 ans et plus. **Le passage aux toilettes n'a donc pas lieu de figurer à l'emploi du temps.**

3.3. Les ateliers individuels autonomes de manipulation.

Ces pratiques pédagogiques sont dorénavant visibles dans de très nombreuses classes. Cette pratique appelle des gestes professionnels adaptés, une vigilance spécifique pour qu'ils puissent être porteurs d'apprentissage. [Le rapport IGEN sur la scolarisation en petite section](#) indique que " La mission a par ailleurs observé une pratique qui se développe, les ateliers individuels autonomes de manipulation. Cette pratique, qui consiste à proposer de façon quotidienne des activités individuelles de manipulation inspirées des pratiques de la pédagogie Montessori dans différents domaines d'apprentissage, fleurit à l'école maternelle. « L'élève choisit chaque jour un ou plusieurs ateliers qu'il réalise en connaissant précisément les critères de réussite. Cette pratique a pour but de rendre autonomes les élèves, à la fois dans la gestion de leur atelier mais aussi dans l'avancée de leur réussite. L'enseignant circule dans la classe en observant la pratique de ses élèves [...]. La mission observe qu'il existe des écarts de l'intention à la réalisation. Sur l'ensemble des classes observées dans lesquelles ces ateliers sont intégrés à la pratique, la présentation individuelle des ateliers, assortie des défis à réaliser qui seront autant d'enjeux d'apprentissage, n'est pas toujours effective et beaucoup de manipulations tournent à vide. »

Le langage qui devrait accompagner l'action est trop rarement mobilisé (l'organisation rend difficile le suivi de chaque enfant) et la mesure des progrès reste souvent aléatoire.

Si cette disposition favorise une forme d'individualisation des apprentissages, elle suppose des modalités de pilotage rigoureuses :

- **Une programmation des ateliers mis à disposition,**
- **Une présentation individuelle ou par tout petits groupes et réitérée autant que nécessaire des activités et des apprentissages visés,**
- **Une mise en œuvre pour un petit nombre d'élèves de manière à soutenir par le langage les essais des enfants,**
- **Un tableau d'observation permettant de relever les réussites confirmées par plusieurs essais.**

Autrement dit, il s'agit de promouvoir un emprunt raisonné à la pédagogie d'inspiration montessorienne qui concilie les bénéfices attendus des ateliers individuels autonomes de manipulation mais aussi l'atteinte des objectifs de l'école maternelle notamment dans le domaine du langage".

On veillera également aux contraintes matérielles qui sont fortes par le nombre et le coût des supports, à la gestion de l'espace et aux modalités d'accès de ces plateaux dans l'emploi du temps journalier (du temps d'accueil aux ateliers). On sera attentif à proposer d'autres formes de travail (projets collectifs, ateliers dirigés, démarche de création pour les activités artistiques...) pour cibler tous les apprentissages définis dans le programme d'enseignement.

Martine BESSON
IEN mission maternelle 74